

Label Assureur Solidaire

La réponse aux nouveaux défis de l'assurance

Les sinistres majeurs se multiplient et leurs impacts économiques s'intensifient, laissant encore trop d'assurés fragilisés par les démarches, les délais et les dépenses immédiates post-sinistre.

Avec des indemnisations CatNat susceptibles de doubler d'ici à 2050, le secteur doit évoluer : accompagner plus vite, plus près, plus humainement.

Dans le même temps, les exigences ESG et les attentes sociétales renforcent la nécessité pour les acteurs de l'assurance de démontrer un engagement utile, visible et tangible sur leurs territoires.

Le label « Assureur Solidaire » permet aux intermédiaires de devenir des acteurs clés de la résilience locale, là où la relation client prend tout son sens.



Un accompagnement concret dans les moments critiques

Après un sinistre majeur, l'assuré a surtout besoin d'aide immédiate et de repères.

Être Assureur Solidaire, c'est offrir un appui opérationnel et humain aux victimes, grâce au Programme Solidarité mis en œuvre par le FSS :

SERVICES À DESTINATION DE VOS CLIENTS SINISTRÉS



Astreinte 24/7
Urgence Post Sinistre
Information fiable, appui
administratif et logistique



« **Fonds d'Urgence** »
dédié aux assurés des
intermédiaires agréés



Aide concrète
sur le terrain
avec les Casques Jaunes
de la Réserve Résilience



Collectes de dons
financiers ou matériels

Une opportunité stratégique pour les intermédiaires

Ce label met en avant les professionnels qui s'engagent à dépasser les standards de la relation client.

- Un positionnement actif au service de la résilience des territoires
- Une fidélisation renforcée dans les moments critiques
- Une visibilité institutionnelle sur les supports officiels du FSS
- Une reconnaissance de votre engagement lors des temps forts de la filière (dont le Colloque national des Assureurs Solidaires)

Ils en parlent

“

Nos clients jugent notre valeur dans les heures qui suivent le sinistre. Avec le label **Assureur Solidaire**, nous sommes présents quand tout se joue : la confiance, la fidélité, l'image.

Jacques Vienet, Assureur Solidaire
Directeur général du cabinet ALTERASSUR



Modalités d'obtention

Une adhésion simple et volontaire au Programme Solidarité, réservée aux professionnels inscrits à l'ORIAS.

Le dispositif ne crée aucune obligation aux entreprises d'assurance, mutuelles ou compagnies auprès desquelles l'Intermédiaire exerce son activité.

Vos engagements en tant qu'Assureur Solidaire

Des actions mesurées, alignées avec votre rôle d'acteur de proximité :

- Informer vos assurés du Programme Solidarité au moins 2 fois par an
- Relayer les actions de solidarité : campagne annuelle + mobilisations post-sinistre
- Valoriser votre engagement en agence et en ligne
- Promouvoir la Réserve Résilience auprès de vos assurés et partenaires



Une contribution équitable... et valorisée

L'accès au label repose sur une participation volontaire au Programme Solidarité et au Fonds d'Urgence. Une grille d'engagement (Select, Excellence, Elite, Centurion) assure une contribution équitable selon la structure.

Par ailleurs, les versements ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus aux articles 200 et 238 bis du CGI, un reçu fiscal étant délivré pour chaque contribution.

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT DES ASSUREURS SOLIDAIRES

**Vous souhaitez devenir
Assureur Solidaire ?**

Faites une demande en ligne

www.fondsdesolidariteauxsinistres.org



Aux côtés du FSS et de la Réserve Résilience,
Devenez acteur d'une assurance plus proche, plus utile, plus humaine.